

POUR RIRE.

ENIGME.

* *

Le premier ministre parjure Cartier est condamné à égorger trente de ses moutons les plus dociles. Pour accomplir ce sacrifice on lui accorde neuf jours mais à condition qu'il ne pourra point tuer par nombre pair ces pauvres moutons tout en étant tenu d'en égorger chaque jour, un certain nombre. On demande de combien il faut que le compatriote de la Pompadour en tue chaque fois pour accomplir toutes les conditions du châtiment ?

Nous donnerons gratis "L'Observateur" pendant une année à la personne qui pourra résoudre cette énigme.

* *

L'autre jour monsieur TRÉPASSÉ a tombé accidentellement. Ce n'est pas étonnant, il n'est "ferré" que sur la fusion !

* *

Il paraît que le don Quichotte canadien a voulu surpasser le ministre-parjure John A. McDonald. Au commencement du repas d'arrivé par ce dernier, des oiseaux retenus prisonniers dans un des mets planèrent tout à coup, au-dessus des convives. Notre héros a fait mieux que ça :

A la fin d'un repas qu'il a donné on a vu descendre sur la table un énorme "paté croché" construit en forme de soulier "sauvage" du milieu duquel s'est élancé un magnifique lièvre qui n'avait qu'un œil.

* *

Depuis que saint George Etienne Cartier a donné à Toronto un grand bal, un jour de dimanche, les ministériels ont adopté la mode de danser le vendredi !

Vraiment ces gaillards s'émancipent !

* *

L'honorable Narcisse Fortunat Belleau l'un des ministres-parjures nous prie d'informer les professeurs de langue qu'il a été résolu "en conseil" de lui faire montrer à écrire correctement le français !

* *

On dit que les Irlandais se préparent à former une armée pour reconquérir les Romagnes au profit d'Antonelli. Le vaillant Achille devrait, ce nous semble, ébranler aussi ses bataillons !

* *

On dit que le conseiller Rousseau a été vu avant hier, mercredi des cendres, l'œil tourné vers Kingston. Il se frappait la poitrine en disant :

"S'il est là c'est un peu de ma faute !"

ERRATA : Dans la correspondance publiée sur le dernier numéro de ce journal, au lieu des mots : "Y aura" il faut lire "J'aurais pu". Les couplets de la chanson publiée sur ce même numéro ayant été transposés dans la mise en page nous devons dire qu'il faut placer le quatrième et le cinquième couplets avant le second pour que le sens ne soit pas faussé.

Nous lisons ce qui suit dans "L'Ordre" journal des Jésuites :

"Notre choix à nous n'est pas douteux : et nous préférons pour alliés d'un moment sur des principes communs, des hommes dont la plupart ne sont appelés 'rouges' que parce qu'ils sont de l'opposition, à des hommes vendus corps et âme à 'l'organisme,' société secrète qui a pour but principal la ruine du catholicisme et des catholiques.

"Est-ce clair ?

"Et d'ailleurs un 'rouge' est très sourvent un bon citoyen ; il détestera la politique de M. Cartier : mais hors de là vous le verrez aussi assidu à ses devoirs religieux et aussi patriote qu'un grand nombre de 'bleus.' Quel est donc le grand mal d'avoir les 'Rouges' momentanément dans nos rangs, quand il est notoire que les 'orangistes' sont vos (des 'bleus') alliés les plus constants et les plus fidèles ?"

LES ETATS DE L'EGLISE.

Voici sur la formation, l'accroissement, les vicissitudes et les transformations multiples du pouvoir temporel des papes, ce que contient un ouvrage classique en matière de faits et de dates, le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie, de Bouillet :

Les Etats de l'Eglise se sont formés d'accroissements successifs et se sont étendus avec le pouvoir temporel des papes. Jusqu'au VIII^e siècle, les papes furent simplement les évêques du diocèse de Rome et ne possédèrent qu'une autorité spirituelle. La souveraineté temporelle des papes commence au VIII^e siècle, sous Grégoire III, qui se rendit indépendant dans Rome, abandonnée par les empereurs d'occident. Pepin-le-bref, vainqueur des Lombards, fit donation au pape Etienne II de l'exarchat de Ravenne et de la Pentapole -755-. Charlemagne y ajouta le Pérugin et le duché de Spolète -774-. L'empereur Henri III céda au pape, en 1053, le duché de Bénévent. Par une donation célèbre de l'an 1077, la comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane, ajouta aux Etats de l'Eglise les villes de Bolsena, Bagnara, Montefiascone, Viterbes, Civita Castellana, Civita Vecchia, Corneto, Bracciano, etc., qui formèrent le patrimoine de saint Pierre.

Toutefois, les papes ne jouirent pas sans contestation de ces possessions. A différentes époques, les empereurs d'Allemagne prétendirent exercer sur Rome et sur tous les Etats ecclésiastiques un droit de suzeraineté ; quelques-uns même chassèrent les papes de Rome ou les nommèrent à leur gré, et les réduisirent à une sorte de vasselage. Innocent III fit disparaître les dernières traces de dépendance en se faisant rendre hommage par le pape de Rome, qui jusque-là avait été nommé par l'empereur -1198-. En 1274, Grégoire X obtint du roi de France le comtat Venaissin ; la ville d'Avignon y fut jointe en 1348, Clément VI l'ayant achetée de la comtesse de Provence, Jeanne de Sicile. — Pendant le séjour des papes à Avignon -1309-77- Rome s'éleva un instant en république -1347- et l'autorité papale devint complètement nulle en Italie. Le légat Albornoz, au nom d'Innocent VI, la rétablit -1353- -1365- mais nominale. Presque toutes les villes importantes étaient devenues de petites principautés appartenant chacune à une famille. Ainsi les Aldosi régnaient à Imola, les Malatesta à Rimini, les Montefeltri à Urbin : Bologne était restée république. Ces divers pays ne furent réunis que successivement et après diverses révolutions : Citta-di-Castello en 1502, Imola, Faenza, Forli, Rimini en 1509, Bologne en 1513, Pérouse en 1520, Camerino en 1538, Ferrare et Comacchio en 1598, le duché d'Urbin en 1626, etc. L'état ecclésiastique perdit Avignon et le comtat en 1791, et la paix de Tolentino, en ratifiant la cession de ces pays à la France, donna à la république Cisalpine, Bologne, Ferrare, la Romagne -1797-. En 1798, le reste de l'état pontifical fut érigé en république romaine ; mais en 1799, le gouvernement papal fut relevé ; la paix de Lunéville en 1801 rétablit les stipulations de Tolentino. Bonaparte, en 1808, par deux décrets, réunit au royaume d'Italie qui n'était que l'ancienne république Cisalpine agrandie les provinces situées sur l'Adriatique, et à l'Empire français toutes les autres. La paix de Paris de 1814 a rendu aux papes toutes leurs possessions, moins Avignon et le Comtat.

"Le Phare des lacs."

NOUVELLES D'EUROPE.



Le bruit court en France que le camp de Chalons va bientôt être rétabli.

La "Patrie" dit qu'il paraît certain que la question de l'annexion à l'Italie centrale sera subordonnée au résultat du suffrage universel ; que toutes les puissances.